

Paris, le 10 février 2022

Information presse

L'Inserm a signé son premier contrat d'objectifs de moyens et de performance avec l'Etat



Signature du contrat d'objectifs, de moyens et de performance entre l'État et l'Inserm le 4 février 2022, en présence de Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé et Gilles Bloch, PDG de l'Inserm. ©Inserm

« Une nouvelle impulsion pour la recherche en biologie santé », telle est l'ambition du contrat d'objectifs, de moyens et de performance de l'Inserm signé le vendredi 4 février 2022 par Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé et Gilles Bloch, PDG de l'Inserm.

Ce contrat matérialise une vision partagée de la recherche biomédicale et en particulier de la feuille de route de l'Inserm pour les années à venir ainsi que l'engagement à la rendre concrète. Il s'inscrit dans les missions de l'Inserm et dans les orientations stratégiques définies par ses tutelles, notamment par la loi de programmation de la recherche et la stratégie nationale de santé ainsi que le plan France 2030.

A l'occasion de cette signature Gilles Bloch a tenu à « remercier les ministres pour leur confiance réitérée à l'Inserm. Il a souligné que « ce nouveau contrat donnait les moyens à l'Inserm de porter l'ambition d'une recherche d'excellence au service de la santé de chacun et au service de l'innovation pour tous les citoyens. »

De par sa taille, son large spectre d'activités et son expertise reconnue, l'Inserm un rôle pivot dans la structuration et l'orientation de la recherche biomédicale française, en lien avec ses tutelles ministérielles en recherche et en santé. Son activité fait de l'Inserm la première institution publique en Europe dans le champ de la recherche en santé. L'enjeu de ce contrat entre l'Etat et l'Inserm est de produire une science au meilleur niveau mondial, de cultiver le terreau fertile des futures grandes découvertes biomédicales, et d'offrir le meilleur service rendu à la santé de chaque citoyen.

Le Contrat d'objectifs, de moyens et de performance de l'Inserm est aligné dans son ambition avec les priorités de la loi de programmation de la recherche (LPR). Il fait également écho à la priorité donnée à la santé publique et à la prévention et reprend les objectifs de l'axe dédié à la recherche dans la stratégie nationale de santé, que ce soit en matière de développement des connaissances, de soutien aux innovations médicales, technologiques et organisationnelles ou encore d'accélération de l'innovation numérique.

Enfin, le Contrat est le miroir opérationnel du Plan stratégique 2020-2025 de l'Inserm et décline les 4 priorités suivantes, auxquelles il associe des actions et des moyens :

1. Renforcer le continuum de la recherche en santé, tout en favorisant les recherches en rupture
2. Renforcer la capacité de l'Inserm à mettre en œuvre ses choix en synergie avec ses partenaires publics et privés sur le territoire, à l'Europe et à l'international
3. Mieux irriguer les laboratoires en rénovant la politique des ressources humaines et en simplifiant le travail administratif
4. Accélérer le développement d'une science ouverte et responsable et renforcer la place de la science pour la santé dans notre société

La pandémie causée par le coronavirus SARS-CoV-2 a mis en lumière l'importance d'une recherche réactive et coordonnée sur l'ensemble du continuum de la recherche biomédicale et de la santé publique, priorité que porte l'Inserm depuis sa création. Elle a également montré la nécessité de renforcer dans la durée la recherche de notre pays pour garantir sa souveraineté et sa compétitivité internationale.

Contact presse

presse@inserm.fr



[salle de presse de l'Inserm](#)